

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 19 août 2014,

une enquête publique portant sur la demande d'autorisation, présentée par la SAS METH'INNOV, relative au projet de création et d'exploitation d'une unité de méthanisation, est ouverte du 29 septembre au 31 octobre 2014, soit 33 jours consécutifs sur le territoire de la commune de MELLE, lieu d'implantation du projet et de celui des communes de CHEY, SOMPT et AULNAY (17) concernées parmi 30 communes par le plan d'épandage lié à ce projet, installation qui relève des dispositions du chapitre III du titre II du livre I^{er} et le titre I^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du Code de l'Environnement, comporte notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés à la mairie de MELLE, CHEY, SOMPT et AULNAY, du 29 septembre au 31 octobre 2014 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête à la mairie de MELLE (siège principal de l'enquête), et par voie électronique, à l'adresse suivante : mellemethanisation@ville-melle.fr, dont l'accès est réservé au président de la commission d'enquête ou à l'un des membres de la commission d'enquête et le cas échéant au commissaire enquêteur suppléant.

L'un au moins des membres de la commission d'enquête, composée de M. Christian CHEVALIER, président, Officier de la Gendarmerie en retraite, de M. Jacques LE HAZIF, retraité de l'Equipement, et de M. Yves ARNEAULT, Attaché Principal de Préfecture en retraite, membres titulaires, désignés par la Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS pour conduire cette enquête, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de MELLE, CHEY, SOMPT et AULNAY, selon le calendrier suivant :

- **MELLE (siège principal de l'enquête)**
 - *lundi 29 septembre 2014 de 14 h00 à 17 h00*
 - *mardi 7 octobre 2014 de 10 h00 à 13 h00*
 - *jeudi 16 octobre 2014 de 15 h00 à 18 h00*
 - *samedi 25 octobre 2014 de 10 h30 à 12h30*
 - *vendredi 31 octobre 2014 de 13 h30 à 16 h30*

- **CHEY**
 - *mardi 30 septembre 2014 de 9 h00 à 12 h00*
 - *mercredi 15 octobre 2014 de 9h00 à 12 h00*
 - *jeudi 30 octobre 2014 de 14 h00 à 17 h00*

- **SOMPT**
 - *Lundi 29 septembre 2014 de 13 h30 à 16 h30*
 - *lundi 13 octobre 2014 de 14 h30 à 17 h30*
 - *jeudi 30 octobre 2014 de 9 h00 à 12 h00*

- **AULNAY (17)**
 - *lundi 29 septembre 2014 de 9 h00 à 12 h00*
 - *mercredi 22 octobre 2014 de 14 h00 à 17 h00*
 - *vendredi 31 octobre 2014 de 14 h30 à 17 h30*

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, M. André TOURAINE, Directeur du PACT-ARIM 79 en retraite, désigné comme membre suppléant, le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres - Direction du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales - Bureau de l'Environnement – dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou pendant la durée de celle-ci.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé, le rapport unique et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au bureau de l'Environnement de la Préfecture et en mairie de MELLE, CHEY, SOMPT et AULNAY, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prise par arrêté du Préfet des Deux-Sèvres.

Des informations pourront également être demandées auprès de la SAS METH'INNOV, route d'Aunis 17330 LOZAY.

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet de la Préfecture <http://www.deux-sevres.gouv.fr> (rubrique « publications – annonces et avis – enquêtes publiques, consultation du public et arrêtés complémentaires »).